

Image not found or type unknown



Comment rajouter la clause de l'ancienne ordonnance?

Par **mafi83**, le **19/02/2012** à **20:45**

Bonjour,

Ma fille est allée vivre chez son père d'où une nouvelle ordonnance..mon fils de 13 ans est à ma charge.

Dans l'ancienne ordonnance, j'avais demandé que soit stipulé que mon cher ex-mari (qui ne manque jamais une occasion de m'emm..beter) me prévienne par AR 3 mois avant quand il ne prenait pas les enfants pour les vacances..c'était pratique et cela me permettait de m'organiser.

Malheureusement, dans la nouvelle ordonnance qui stipule la nouvelle résidence de ma fille chez son père, le juge a oublié de reprendre cela et mon ex mari l'a remarqué. Il vient de me prévenir une semaine à l'avance qu'il ne prenait pas mon fils de 13 ans pour les vacances de Février. J'avais prévu qq jours au maroc et je me vois contrainte d'annuler..

Dois-je obligatoirement ressaisir le JAF par le biais d'un avocat pour rajouter cette close ou puis-je faire ma demande par écrit tout simplement afin que le JAF rattrape son oubli??

Par **cocotte1003**, le **20/02/2012** à **03:56**

Bonjour, vous devez ressaisir le JAF avec ou sans avocat, cordialement